



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 12 mars 2024	L'an deux mille vingt quatre Le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et dix minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 12 mars 2024	<u>En exercice</u> : 15 <u>Étaient présents</u> : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Monsieur Michel PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Tania DORE, Monsieur Gérard COQUELLE
Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13	<u>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à_ Monsieur Claude JAMET, Madame Emilie PAQUIN-PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF <u>Étaient absents excusés</u> : Madame Charlotte DOS SANTOS, Madame Corinne DEHON Madame Michèle GROSSET a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2024/5.3/06	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2024/5.5/07	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024
2024/7.1/08	Compte de gestion du budget communal année 2023
2024/7.1/09	Compte administratif du budget communal année 2023
2024/7.1/10	Affectation du résultat M14 budget communal année 2023
2024/7.2/11	Vote des taxes année 2024
2024/7.1/12	Budget Primitif communal année 2024
2024/7.5/13	Vote des subventions 2024
2024/7.5/14	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec Loisirs et Bienfaisance
2024/7.5/15	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes
2024/7.5/16	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB
2024/7.5/17	Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP
2024/7.5/18	Subvention exceptionnelle restauration du drapeau des sapeurs-pompiers de Nemours
2024/9.1/19	Enquête publique environnementale KERAGLASS
2024/5.7/20	Avis projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du SIAEP de Nemours
2024/5.3/21	SIAEP détermination des représentants
2024/5.7/22	Mutualisation du contrôle technique des PEI- convention CCPN
2024/5.7/23	Modification des statuts de la CCPN concernant la création et gestion d'une crèche intercommunale
2024/2.2/23	Redevance d'occupation du domaine public d'électricité - 2024
2024/5.8/24	Ester en justice (défense devant le tribunal administratif)
2024/5.3/25	Création d'une commission communale jeunesse et petite enfance
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

2024/5.3/06 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès verbal officiel.

DESIGNE Madame Michèle GROSSET en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET,
Madame Emilie PAQUIN-PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF

2024/5.5/07 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2121-26

Considérant que les membres du conseil ont été destinataires et ont pris connaissance du procès-verbal du 30 janvier 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 30 janvier 2024

2024/7.1/08 Compte de gestion du budget communal année 2023

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOpte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023

Ainsi le résultat d'exécution du budget unique se présente comme suit

Résultat de clôture 2023

Investissement	794 676,31 €
Fonctionnement	89 889,58 €
Résultat	884 565,89€

Article 2

Le Maire, le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2024/7.1/09 Compte administratif du budget communal année 2023

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

2023	Prévues	Réalisées
Dépenses	3 957 391,38 €	3 912 633,77 €
Recettes	4 583 829,98 €	4 002 523,35 €
	Excédent 2023	89 889,58 €
	Excédent reporté 2022 Compte 002	1 273 403,53 €
	Total de l'excédent	1 363 293,11 €

Section d'investissement :

2023	Prévues	Réalisées
Dépenses	921 974,66 €	378 123,74 €
Recettes	921 974,66 €	1 172 800,05 €
	Excédent 2023	794 676,31 €
	Déficit reporté 2022 Compte 001	- 154 598,85 €
	Total de l'excédent	640 077,46 €

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 363 293,11 €

Et,

Un solde d'exécution de la section d'investissement pour 640 077,46 €

Article 2

Le Maire et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2024/7.1/10 Affectation du résultat M14 budget communal année 2023

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat 2023 du budget de la commune comme suit :

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 1 363 293,11 €
Compte 001 (recette d'investissement) : 640 077,46 €

2024/7.2/11 Vote des taxes année 2024

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2024 et FIXE le produit fiscal attendu

	TAUX 2023	TAUX 2024	BASES N	PRODUIT N
TFB	33,54	33,54	3 393 000	1 138 012
TFNB	36,93	36,93	35 700	13 184
TH	11,18	11,18	95 400	10 666
			TOTAL (Produit fiscal attendu)	1 161 862

Article 2

Le Trésorier Principal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

2024/7.1/12 Budget Primitif communal année 2024

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2024

Recettes	Réelles de fonctionnement	3 362 342,22 €
	Résultat reporté	1 363 293,11 €
	TOTAL RECETTES	4 725 635,33 €
Dépenses	Réelles de fonctionnement	3 966 750 €
	Autofinancement dégagé	41 026,68 €
	Ordres de fonctionnement	5 160 €
	TOTAL DEPENSES	4 012 936,68 €

Recettes	Réelles d'investissement	719 573,64 €
	Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement	41 026,68 €
	TOTAL RECETTES	760 600,32 €
Dépenses	Réelles d'investissement	760 600,32 €

DIT que le budget est voté au niveau des chapitres

2024/7.5/13 Vote des subventions 2024

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions pour l'année 2024 selon les tableaux présentés ci-dessous

Organisme communal	
657362 C.C.A.S	15 000,00
TOTAL	15 000,00

6574 Organismes associatifs	
A.C.J.U.SE (contrôle judiciaire)	100,00
A.F.S.E.P. (sclérosés en plaques)	200,00
Amicale Sapeurs-Pompiers CIS Nemours	500,00
Amicale Sportive Policiers Vallée du Loing	100,00
A.N.S.A – Assoc Nemours-St-Pierre Sports Aventures	600,00
Association Aide aux Enfants Zlynka-Tchernobyl	1 200,00
Association VIRATELLE (FFDSB don du sang)	300,00
Association SOUTIEN FACIL	700,00
Club loisirs et rencontres Maison de retraite	500,00
Comité Entente et Coordination Anciens Combattants	500,00
Croix Rouge Française	1 300,00
DP Studio	300,00
ES Gymnastique Château Landon	450,00
France ADOT 77	500,00
GENE Nemours et Environs	300,00
HARMONIE de Nemours	200,00
Kidsport	500,00
La Ligue contre le Cancer	500,00
Le Point du Jour	500,00
Les Amis de Nash	500,00
Les Restaurants du Cœur	2 500,00
MJC La Scala	500,00
Pays de Nemours-Running Trail	500,00
Roller Skating Nemours-St-Pierre	300,00
Secours Populaire	1 000,00
Société de Chasse de Bagneaux S/Loing	3 000,00
Société de Pêche la Vandoise et le Gardon du Loing	500,00
S.P.A. Refuge Vaux Le Pénil	500,00
TELETHON	500,00
U.S.N.S.P. Athlétisme	600,00
U.S.N.S.P. Rugby	800,00
U.S.N.S.P. Sport Adapté	600,00
EGLISE ST JEAN BAPTISTE	500,00
Ecole Sainte Marie	3 600,00
Coopérative scolaire Elémentaire	3 200,00
Coopérative scolaire Maternelle	2 200,00
Conseil municipal des Enfants	1 500,00
Association les rives solidaires du Loing	300,00
TOTAL	32 350,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2024 €
Association Sportive Balnéolitaire	30 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2024 €
Comité des Fêtes	30 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2024 €
Entente-Bagneaux-Nemours-Saint-Pierre	30 000,00

ASSOCIATION COMMUNALE	BUDGET 2024 €
LOISIRS ET BIENFAISANCE	22 000,00

2024/7.5/14 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec Loisirs et Bienfaisance

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'association Loisirs et Bienfaisance

2024/7.5/15 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes

2024/7.5/16 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ASB

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec association sportive balnéolitaire

2024/7.5/17 Autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'EBNSP

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec l'Entente Bagneaux Nemours Saint Pierre

2024/7.5/18 Subvention exceptionnelle restauration du drapeau des sapeurs-pompiers de Nemours

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de mille euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Nemours

Article 2

DIT que les crédits sont disponibles au budget communal

2024/9.1/19 Enquête publique environnementale KERAGLASS

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur la proposition d'institution de périmètre et de servitudes d'utilité publique (SUP) présentée au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, concernant la société KERAGLASS située rue Saint Laurent, pour restreindre l'usage des sols autour du site industriel

2024/5.7/20 Avis projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du SIAEP de Nemours

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de fusion au 1er janvier 2025 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nemours Saint-Pierre, du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Burcy Fromont Rumont et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Grez-sur-Loing Montcourt-Fromonville au sein d'un nouveau Syndicat mixte fermé, à la carte, tel qu'arrêté par les préfets de la Seine-et-Marne et du Loiret en date du 12 février 2024

APPROUVE le projet de statuts du futur Syndicat, tel qu'annexé à l'arrêté inter préfectoral 2024/DRCL/BLI/N°1 du 12 février 2024 et joint à la présente délibération ainsi que la répartition des compétences qui seraient transférées au syndicat au moment de sa création également jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente décision aux Préfets de Seine-et-Marne et du Loiret, aux Syndicats historiques pour information, ainsi qu'aux Communautés de Communes concernées pour information.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2024/5.3/21 SIAEP détermination des représentants

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sont élus:

Membres titulaires :

- Monsieur Segundo COFRECES
- Madame Michèle GROSSET
- Monsieur Gérard COQUELLE

Membre suppléant :

- Monsieur Dominique MONNERIE

2024/5.7/22 Mutualisation du contrôle technique des PEI- convention CCPN

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la mutualisation de la réalisation des évaluations des capacités des Points d'Eau Incendie Publics par les services de la Communauté de Communes du Pays de Nemours;

VALIDE la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Nemours et la commune de Bagneaux sur Loing;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

2024/5.7/23 Modification des statuts de la CCPN concernant la création et gestion d'une crèche intercommunale

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de modification de statuts conformément à la délibération n°2023-57 relative à la crèche intercommunale, par l'ajout d'une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« - Création et gestion d'une Crèche intercommunale »

2024/2.2/23 Redevance d'occupation du domaine public d'électricité – 2024

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

2024/5.8/24 Ester en justice (défense devant le tribunal administratif)

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à représenter la commune en défense la commune dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Melun,

AUTORISE et DESIGNE Maître Jean-Marc BORTOLOTTI, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat

2024/5.3/25 Création d'une commission communale jeunesse et petite enfance

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECLARE élus les membres de la commission communale jeunesse et petite enfance.

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h15



Le Maire

C. JAME